

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dompiere sur Helpe
Douriers
Felleres
Fluumont-Waudrechies
Floursies
Ramousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur Helpe
Sémeries
Semousies
Taisnières-en-Thiérache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Etroevngt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Lerouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Boussières sur Sambre
Ecaibes
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambrésis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prisnes
Robersart

Canton de Solre le Château

Aibes
Beauneux
Bérelles
Bousignies sur Roc
Choisies
Clairfayts
Cousoire
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Les Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Soire le Château
Soirinnies

Canton de Trélon

Anor
Baives
Epe Sauvage
Féron
Fourmies
Glaçon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Wailers en Fagne
Wignehies
Willies

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la santé , de la Jeunesse et
des Sports

8, avenue de Ségur

75700 PARIS

Objet : Besoin en soins d'ergothérapie dans le bassin de la Sambre-Avesnois

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire

Pièce jointe : Néant

Madame le Ministre,

J'ai été interpellé par Madame [REDACTED] sur la carence en praticiens ergothérapeutes dont souffre le bassin de la Sambre-Avesnois et plus particulièrement ma circonscription.

Madame [REDACTED] et son époux sont exploitants agricoles à [REDACTED]. Leur fils de 9 ans, [REDACTED] est malheureusement atteint de dyspraxie. Ce trouble de la planification et de l'automatisation des gestes volontaires, vous le savez, entraîne de grandes difficultés dans les tâches où les composantes manuelles sont importantes.

La dyspraxie réclame très tôt des rééducations adaptées, en particulier orthoptiques, orthophoniques, psychomotrices, psychologiques et ergothérapeutiques. Seuls ces soins associés au travail de concert des parents, enseignants et rééducateurs sont capables d'apporter une amélioration dans la maîtrise quotidienne du handicap.

Faute de budgets suffisants, de nombreux enfants ne peuvent profiter des soins d'un ergothérapeute dans le bassin de vie de la Sambre-Avesnois. En effet, un seul centre dispensant ce type de soins existe, il se situe à Maubeuge, et il ne peut accueillir que vingt enfants alors que dans le même temps quarante autres figurent sur une liste d'attente.

Les familles laissées sans solution sont contraintes soit de se tourner vers des organismes dont ce n'est pas la mission première, tel l'hôpital de Liessies s'occupant en principe des personnes âgées, soit de se rendre à Cambrai au prix de plus de deux heures de trajet aller et retour. Je précise que si cette seconde solution devait être généralisée au moyen de la prise en charge du transport par des ambulances cela représenterait un coût pour l'assurance maladie sans commune mesure avec la simple création des postes nécessaires.

Ne pouvant rester insensible devant la demande légitime de nos concitoyens à pouvoir vivre avec leurs enfants en Sambre-Avesnois comme partout ailleurs, je sollicite votre haute bienveillance sur ce dossier et vous demande d'y

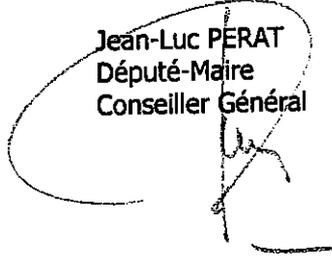
Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

porter toute l'attention nécessaire afin que rapidement une solution pérenne soit trouvée.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et en attendant de vous lire, je vous prie de croire, **Madame le Ministre**, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député-Maire
Conseiller Général



Pour me contacter

☎ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
🌐 www.perat.fr ☎ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP